**Trentième session du groupe de travail de l’examen périodique universel**

**(07 au 16 avril 2018)**

**Burkina Faso**

**DECLARATION DU CONGO**

**Monsieur le Président,**

Le Congo souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation du Burkina Faso et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Mon pays salue les efforts conséquents du Burkina dans la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du précédent EPU.

A ce titre, nous voulons relever le renforcement du cadre normatif relatif aux droits de l’homme qui s’est traduit notamment par la protection désormais plus appropriée des enfants, des femmes et la mise en place d’un régime d’assurance maladie universelle.

Dans ce même cadre, nous relevons de manière toute particulière la loi sur les droits des personnes âgées leur accordant des avantages substantiels dans plusieurs domaines.

Tout en félicitant le Burkina Faso pour ces avancées significatives, le Congo souhaiterait lui faire les recommandations suivantes :

1. Prendre toutes mesures utiles visant à protéger de manière effective les femmes accusées de sorcellerie ;
2. Continuer à œuvrer pour éradiquer la pratique des mutilations génitales féminines ;
3. Mener des actions de sensibilisation pour faire évoluer les attitudes négatives envers les personnes atteintes d’albinisme.

**Je vous remercie.**